

**Procès-verbal de la Séance du 14 janvier 2021**  
**Du Conseil Municipal**  
**De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux**

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 11 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

**Étaient présents**

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS,  
Frédéric ARNOUX, Stéphanie BOUSQUET, Florence FACQ, Valérienne GAIDET, Brigitte VIALETTE

**Étaient absents**

Serge ARTHAUD-BERTHET

**Avaient donné pouvoir**

Emmanuel FAVRE-COLLET à Franck REBUFFET-GIRAUD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Affaires traitées par délégation**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

**I- Délibérations**

**Délibération n°1**

**OBJET** : Présentation du procès-verbal de mise à disposition par la commune de Saint-Jean-Le-Vieux des biens meubles et immeubles affectés à la compétence eau et assainissement au profit de la communauté de communes Le Grésivaudan

Rapporteur : Philippe JEAN

Vu l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales, disposant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence,

Vu la présentation aux membres présents du conseil municipal du procès-verbal de mise à disposition par la commune de Saint-Jean-Le-Vieux des biens meubles et immeubles affectés à la compétence eau et assainissement au profit de la communauté de communes Le Grésivaudan et de ses annexes,

Considérant que la date du transfert de la compétence eau et assainissement entre la commune de Saint-Jean-Le-Vieux et la communauté de communes Le Grésivaudan entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres représentés, n'émet aucune remarque particulière à l'encontre dudit procès-verbal et autorise Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, maire de Saint-Jean-Le-Vieux a signé tout document afférent à ce dossier.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## II- Informations et Questions diverses

### **Information n°1**

#### **Objet : Propositions subventions aux associations**

association	<b>budget 2017</b>	<b>budget 2018</b>	<b>budget 2019</b>	<b>budget 2020</b>	<b>budget 2021</b>
A P E (Association Parents d'Elèves) de l'école de Revel	500	500	500	500	500
Ecole de Revel <i>primaire 302 € ; maternelle 198 €</i>	500	500	500	500	500
études dirigées Collège de Domène	-	60	60	70	-
AMSID (Soins Infirmiers ) Domène	380	400	400	450	500
Comice Agricole Balcon de Belle- donne	300	300	300	300	300
Comité des Fêtes St Jean	300	400	400	400	400
Comité des Fêtes - Feu d'Artifice	600	600	600	600	600
Souvenir Français	50	50	50	50	100
Syndicat Agricole St Jean	60	60	60	60	60
Filiadpa (ex Téléalarme Sud Isère)	50	50	50	50	50
Le Perlet - Club Sénior	100	100	100	100	100
Ca Joue à St Jean	200	200	-	-	-
jeunes sapeurs pompiers Belledonne	-	50	50	50	500
ADMR	-	465	465	572	572
Radio Grésivaudan	-	-	45	45	45
Commune du Teil Vallée de la Roya	-	-	-	200	120
<b>TOTAL</b>	<b>3 040</b>	<b>3 735</b>	<b>3 580</b>	<b>3 947</b>	<b>4 375</b>
<i>réalisé</i>	<i>2 740</i>	<i>3 385</i>	<i>3 520</i>	<i>2 927</i>	

### **Information n°2**

#### **Objet : Points de conflits chargeoir à bois**

Situation dangereuse due aux chargeoirs de bois : étude faite par le Conseil Départemental sous l'ancien mandant et nous avons été sollicités à nouveau pour sécuriser l'endroit; des subventions sont possibles :

- pour l'achat du foncier
- pour l'aménagement (80%)
- pour l'aménagement de la plateforme et du cours d'eau

Avant de se positionner, nous demandons un pré-chiffrage des diverses solutions à l'ONF afin de prendre une délibération lors d'un prochain conseil.

### **Information n°3**

#### **Objet : Protection et mise en valeur des Espace Agricoles et Naturels**

PAEN: outil de protection et de mise en valeur d'espaces agricoles et naturels péri-urbains  
objectif : état des lieux des espaces qui seront uniquement dédiés à l'agriculture pour une durée de 30 ans (le PAEN ne se substitue pas au PLU).

La CCPG encourage les communes à engager sur une réflexion sur la création d'un PAEN. Il serait plus judicieux d'avoir une approche commune avec Revel et/ou la Combe.

Il conviendra de prendre une délibération pour autoriser la ComCom à prendre la compétence PAEN.

### **Information n°4**

#### **Objet : Projet Cœur de Village**

Mercredi 3 Février à 10h : réunion avec la commission économique de la ComCom afin de vérifier si notre projet cœur de village peut obtenir un prêt de la région (de 1500 à 100000 euros) dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics.

### **Information n°5**

#### **Objet : Divers**

- RDV pris avec Rex-Rotary le lundi 25 Janvier à 11h pour remplacement éventuel de l'imprimante
- Déchetterie mobile : proposition de dates faites par la ComCom validée par le Conseil
- Convention Jeunesse : tous les documents relatifs au prêt de la salle des associations ont été envoyés à la ComCom ; reste à signer la convention
- Restauration de registres anciens : registres d'Etat-Civil en cours de restauration (temps estimé : environ 3 semaines) ; suivront les délibérations du Conseil Municipal (13 registres en tout)
- Plan de la commune : la réunion de travail avec Mr Chartier s'est tenue le 13 Janvier ; nouvelle proposition après modifications attendue semaine du 18 Janvier.

### **Information n°6**

#### **Objet : Prochains conseils municipaux**

Jeudi 25 février 2021

Jeudi 25 mars 2021 - Vote du Budget

Jeudi 20 Mai 2021

Jeudi 17 ou 24 juin 2021

Jeudi 22 juillet 2021 ?

Jeudi 16 ou 23 septembre 2021

Jeudi 4 novembre 2021

Jeudi 16 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00

A Saint-Jean-Le Vieux, le 14 janvier 2021

Brigitte VIALETTE

Secrétaire de Séance

*Brigitte*

